

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SARRALBE

2019/078

CONSEILLERS ELUS : 27 – EN FONCTION : 27 – PRESENTS : 18

SÉANCE EN DATE DU 19 JUIN 2019

SOUS LA PRESIDENCE DE M. PIERRE-JEAN DIDOT, MAIRE.

POINT 11 : COURSE DES 10 KMS DE SARRALBE

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu les explications de M. Patrick HINSCHBERGER, adjoint au maire, qui indique que cet événement rassemble plus de 200 coureurs à pied,
Sur proposition de la Commission d'Administration Générale, des Finances et de l'Agriculture,

A l'unanimité des voix,

Décide :

- d'allouer au Club Omnisports de Sarralbe une subvention de 8 500 € pour l'organisation des 10 kms de Sarralbe, manifestation qui se déroulera le 8 septembre 2019,
- de verser un acompte de 5 000 € au club omnisports de Sarralbe dès le démarrage de l'opération et de procéder au versement du solde de la subvention communale dès la production du bilan de la manifestation avec les justificatifs des dépenses et des recettes,
- de prendre en charge sur présentation de justificatifs, les frais supplémentaires liés à la sécurité des personnes, et ceux liés au nombre de participants,
- de prendre acte que les crédits suffisants sont prévus au budget primitif principal de 2019.

M. le maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération qui a été publiée le 21 juin 2019

Pour extrait conforme,
Sarralbe, le 21 juin 2019
Le Maire,
Pierre-Jean DIDOT